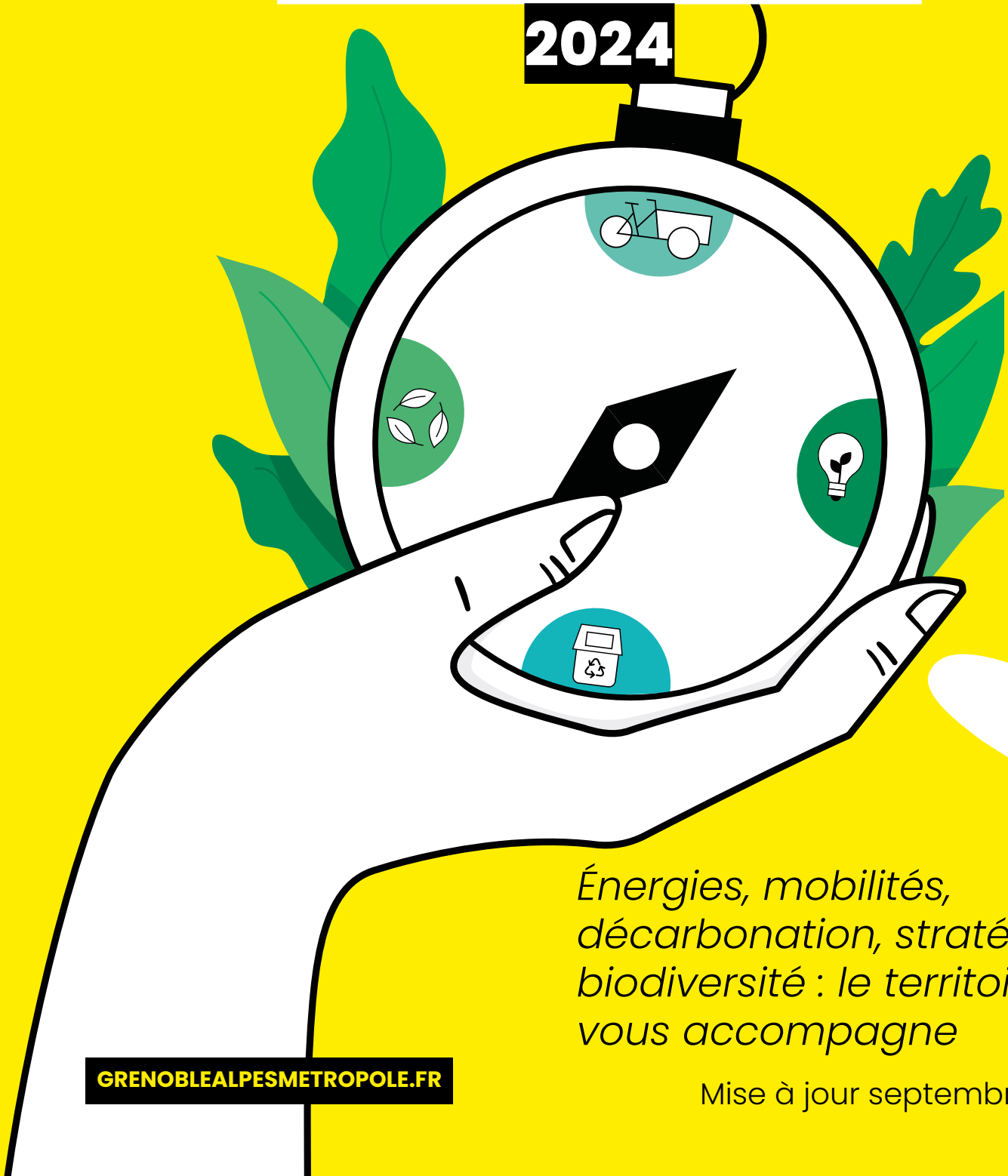
GRENOBLEALPES MÉTROPOLE

Guide Entreprises et transitions 2024



Énergies, mobilités, décarbonation, stratégie, biodiversité : le territoire vous accompagne

GRENOBLEALPESMETROPOLE.FR

Mise à jour septembre 2024

Pourquoi ce guide ?

Ce guide a pour objectif de **faciliter l'action des entreprises** du territoire de Grenoble Alpes Métropole en faveur des transitions.

Au fil de ces pages, vous trouverez des propositions **d'outils et dispositifs techniques et financiers** pour mieux comprendre les enjeux climatiques et pour vous engager dans les transitions.

Attention, il n'a pas vocation à être exhaustif. Il regroupe les principaux dispositifs existants à ce jour susceptibles de vous permettre de **réduire significativement votre impact** sur le changement climatique.

Sommaire

Pourquoi s'engager dans la transition écologique ? 3

Les engagements de Grenoble Alpes Métropole 4

Les ressources complémentaires 5

Comprendre les enjeux et mesurer son impact 6

Réduire ses factures en réalisant des économies d'énergie 7

Réduire l'impact environnemental de mes déplacements 9

Décarboner mon activité 10

Planter, végétaliser, protéger la nature et la biodiversité 12

Adapter les pratiques de mon entreprise 14

Transformer ma stratégie d'entreprise 15

Pourquoi s'engager dans les transitions ?



Face à l'urgence climatique et environnementale, Grenoble Alpes Métropole appelle à une **mobilisation collective de l'ensemble des acteurs du territoire** (individus, entreprises, associations, collectivités…) pour contribuer chacun à son niveau aux changements de modes de vie et de consommation nécessaires et s'adapter aux impacts à venir du dérèglement climatique. Grenoble Alpes Métropole accompagne les entreprises du territoire à relever les défis liés à la nécessaire transition écologique des acteurs du territoire.











Le constat

- Hausse des émissions de CO^2
- Déforestation, artificialisation et dégradation des sols, surpêche, surexploitation des ressources naturelles, matières premières et minéraux
- Pollutions des rivières/océan, de l'air et des sols

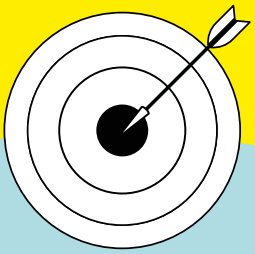
Les impacts

- Hausse globale des températures
- Augmentation des jours et nuits de canicules
- Disparition des glaciers et réduction de l'enneigement
- Raréfaction de la ressource en eau
- Augmentation des évènements climatiques extrêmes
- Réchauffement, acidification des océans, hausse du niveau de la mer
- Extinction de masse de la biodiversité (- 70% des vertébrés depuis 1970,…)
- Baisse des rendements agricoles et de la qualité nutritive, insécurité alimentaire,
- Hausse des risques de maladies/pandémies
- Augmentation des espèces invasives

Les solutions

- Réduction des consommations d'énergie, d'eau et de matériaux
- Décarbonation de l'énergie, des transports et des process
- Développement des mobilités actives
- Lutte contre l'artificialisation des sols, restauration des habitats naturels
- Végétalisation, désimperméabilisation
- Changement des modes de productions agricoles
- Réduction des pollutions et déchets
- Évolution des modes de consommation et pratiques alimentaires

Les engagements de Grenoble Alpes Métropole



5 objectifs pour améliorer la qualité de vie et réduire l'empreinte carbone du territoire

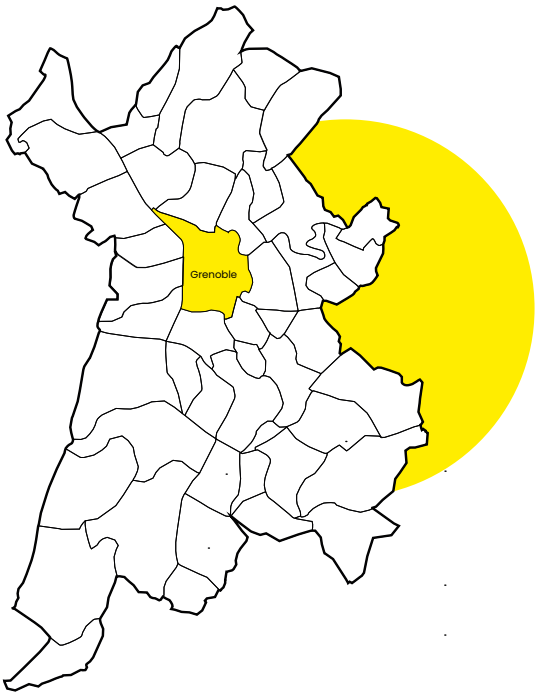
- 50 %
d'émissions de gaz à effet de serre
d'ici 2030

- 40 %
de consommation d'énergie d'ici 2030

Réduire les émissions de polluants
atmosphériques pour améliorer la qualité de l'air

30 %
d'énergies renouvelables
et de récupération dans la consommation d'énergie finale

S'adapter aux impacts
du changement climatique



Plan Climat Air Énergie de Grenoble Alpes Métropole : objectifs 2030

Le territoire alpin connaît un **réchauffement climatique plus rapide et plus marqué qu'ailleurs** (+ 2 degrés depuis l'ère préindustrielle) et les impacts de ce changement y sont déjà visibles. Mobilisée sur ces enjeux, Grenoble Alpes Métropole s'est dotée du premier plan climat de France dès 2005 et son nouveau **Plan Climat Air Énergie Métropolitain** (PCAEM) adopté en 2020 fixe des objectifs ambitieux d'adaptation au changement climatique et de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2030.



Stratégie économique 2030

L'urgence climatique appelle à une **mobilisation sans précédent** de l'ensemble des acteurs du territoire, et **notamment des acteurs économiques**, partenaires clés des transitions à opérer, tant par la décarbonation de leurs activités (énergie, eau, transports, alimentation, matières premières, ...) et leur capacité d'innovation, qu'en tant que propriétaires de foncier et d'immobilier, acheteurs, employeurs ou relais de communication vers les habitants.

Aussi, la stratégie économique Grenoble Alpes 2030 prévoit **80 actions** visant à conjuguer économie et écologie. Elle a été co-construite avec plus de 150 participants (dont la moitié d'entreprises) et s'articule autour de quatre grands axes :

- **Une métropole créatrice d'activités,** qui soutient les innovations,
- **Une métropole inclusive**, qui favorise les emplois durables et l'attractivité des talents, résiliente,
- **Une métropole qui mobilise les acteurs économiques** en faveur des transitions,
- **Et une métropole productive**, qui accompagne les acteurs économiques par des aménagements responsables.

Charte partenariale plan climat

La Métropole invite l'ensemble des acteurs économiques du territoire à s'engager dans une dynamique collective de transition, à travers la signature de la **charte partenariale du Plan Climat Air Énergie Métropolitain**.
Si vous souhaitez valoriser vos efforts ou vous engager dans la transition, n'hésitez pas à contacter la Métropole :

planclimat.grenoblealpesmetropole.fr
economie@grenoblealpesmetropole.fr



Les ressources complémentaires

Bpifrance, l'ADEME, CCI France et CMA France, peuvent proposer aux entreprises des ressources complémentaires à celles listées dans ce guide. N'hésitez pas à consulter les sites suivants pour plus d'informations :

- **CCI :** cci.fr/ressources/developpement-durable/
- **CMA :** artisanat.fr/magazine/dossiers-artisanat/role-artisanat-dans-transition-ecologique
- **BPI :** bpifrance.fr/nos-actualites/decarboner-et-engager-la-transition-environnementale-de-leconomie-une-mission-de-bpifrance
- **État :** mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/
- **ADEME :** agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises

Aussi, l'ensemble des aides attribuées par Grenoble Alpes Métropole pour la transition énergétique des entreprises est présenté en détail ici : grenoblealpesmetropole.fr/65-demander-un-financement.htm

Comprendre les enjeux et mesurer son impact



Se situer dans les transitions

Je veux **mesurer l'impact social et écologique** de mon activité sur l'environnement et le climat.

Dispositif : **Impact score** - Impact France

Réalisez un autodiagnostic en ligne en moins de 2h et situez votre action dans un référentiel commun créé par et pour les entreprises.

impactscore.fr

Réaliser mon bilan carbone

Je veux réaliser **mon bilan carbone** pour mieux connaître l'impact carbone de mon activité.

Dispositif : **Décarbon'action** - BPI et l'ADEME

Bénéficiez de 12 jours d'accompagnement personnalisés pour **mesurer vos émissions** et rédiger puis **adopter votre plan d'actions** (Entreprises de moins de 500 salariés, coût pour l'entreprise : entre 4 000€ et 6 000€ HT).

diagdecarbonaction.bpifrance.fr

diagdecarbonaction@bpifrance.fr

Réaliser une action de sensibilisation aux enjeux de la transition

Je veux comprendre **les enjeux de la transition écologique**, les partager avec mes collaborateurs afin d'identifier ensemble les capacités d'actions au sein de mon entreprise.

Dispositif : de nombreux outils pour comprendre les enjeux de la transition écologique existent et peuvent être mobilisés tels que :

- **La fresque du climat** pour en comprendre les enjeux
- **Les conversations carbone** pour comprendre comment changer de comportement
- **La fresque de l'économie circulaire** pour une société plus économe en ressources
- **Inventons nos vies bas carbone** pour s'engager individuellement

Il existe également des fresques thématiques et des ateliers de sensibilisation des collaborateurs à retrouver dans le lien suivant.

planclimat.grenoblealpesmetropole.fr/

environnement@grenoblealpesmetropole.fr

Focus réglementaire

Le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) est obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés. Il doit être accompagné d'une synthèse des actions prévues pour les réduire. À partir de 2025, les entreprises de plus de 250 salariés seront également concernées par cette obligation.

→ *Jusqu'à 10 000€ d'amende en cas de non-respect. (art L229-25 du code de l'environnement)*

Réduire ses factures en réalisant des économies d'énergie



Réaliser le diagnostic énergétique de mon bâtiment et de mon activité

Je veux **réduire la facture énergétique** de mon activité, améliorer le confort de mon site et contribuer à la transition énergétique.

Dispositif : **Diagnostic Énergie gratuit** - Grenoble Alpes Métropole

Visite gratuite de 1h à 3h par un bureau d'étude spécialisé missionné par Grenoble Alpes Métropole ou l'ALEC pour les TPE et PME suivie de la remise d'un rapport d'analyse complet avec des pistes d'actions personnalisées et chiffrées.

grenoblealpesmetropole.fr/diagnostic-energie

energie.entreprises@grenoblealpesmetropole.fr
ALEC : 04 76 00 19 09

Financer mes investissements pour réaliser des économies d'énergie et développer les énergies renouvelables

Je veux **financer mes travaux d'économie d'énergie** qui concernent l'isolation thermique, les menuiseries, le chauffage ou le rafraîchissement, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage ou la ventilation de mon bâtiment.

Dispositif : **Mur Mur TPE PME** - Grenoble Alpes Métropole

Après un diagnostic énergie gratuit obligatoire, aide pour les TPE et PME aux investissements **permettant des économies d'énergie** pouvant atteindre 37 500 € sous conditions.

grenoblealpesmetropole.fr/murmurtpepme

economie@grenoblealpesmetropole.fr
04 85 59 87 71

Dispositif : **Aide pour les commerces, artisans et activités de services avec vitrine** - Grenoble Alpes Métropole

Aide aux investissements notamment liés aux économies d'énergie comprise entre 30% et 50% du coût et jusqu'à 10 000€ sous conditions.

grenoblealpesmetropole.fr/commerces

commerce.artisanat@grenoblealpesmetropole.fr
04 80 70 12 57

Dispositif : **Aide pour les activités hôtelières** - Grenoble Alpes Métropole

Aide aux investissements notamment liés aux économies d'énergie jusqu'à 30% et 20 000€ sous conditions.

grenoblealpesmetropole.fr/travaux-hotel

commerce.artisanat@grenoblealpesmetropole.fr
04 80 70 12 57

Dispositif : **Fonds Chaleur** - Grenoble Alpes Métropole

Aide aux études et à l'investissement dans **des équipements de production d'énergies renouvelables thermiques** (solaire, bois, géothermie) pouvant atteindre 65%.

grenoblealpesmetropole.fr/fonds-chaleur

fondschaleur@grenoblealpesmetropole.fr

Dispositif : **Crédit d'impôt rénovation énergétique** des TPE et PME tertiaires - État

Aide aux investissements d'isolation des bâtiments et d'équipements de production d'énergies renouvelables pour des bâtiments tertiaires pouvant atteindre 25 000€.

Au fil de l'eau jusqu'au 31 décembre 2024.

entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35585

Dispositif : **Certificat d'Économie d'Énergie (CEE)** - État

Aide aux investissements d'économie d'énergie pour des bâtiments de plus de 2 ans, plus de 50 postes de travaux éligibles sur l'enveloppe et les équipements du bâtiment, dont la production d'énergie renouvelable.

nr-pro.fr/certificat-d-economie-d-energie-cee.html

Focus réglementaire

Rénovation énergétique du bâti
Depuis 2020, le plan local d'urbanisme métropolitain impose un **niveau minimum d'isolation** en cas de travaux de ravalement de toiture ou de façade ou de changement de menuiseries, et le niveau BBC rénovation est exigé en cas de rénovation énergétique globale. Le raccordement au réseau de chaleur urbain est également obligatoire dans certains secteurs.

pluicarte.lametro.fr

L'éclairage intérieur et extérieur de vos locaux doit être éteint entre 1h et 6h du matin, ou, en cas d'inactivité nocturne, 1h maximum après la fin de l'activité.

→ *Jusqu'à 1 500€ d'amende en cas de non-respect. (Circulaire du 5 juin 2013)*

Les portes des commerces doivent être fermées en cas de chauffage ou de climatisation des locaux.

→ *Jusqu'à 150€ d'amende en cas de non-respect.*

Le décret BACS impose **la régulation des systèmes de chauffage** ou de climatisation > 70 kW avant 2027.

→ *Jusqu'à 7 500€ d'amende en cas de non-respect.*

Tous les parkings > 80 places (soit environ 1 500m²) doivent être équipés **d'ombrières photovoltaïques** sur au moins la moitié de la surface, d'ici à 2028.

→ *Jusqu'à 40 000€ d'amende en cas de non-respect. (Loi APER du 10 mars 2023)*

Maintenir la valeur patrimoniale et énergétique de mon bâtiment tertiaire

Focus réglementaire

Le dispositif Éco Énergie Tertiaire (dit décret tertiaire) impose, à tous les bâtiments de plus de 1000 m² de surface tertiaire cumulée, la réalisation **d'au moins 40% d'économie d'énergie, d'ici 2030**. Cela passe par un diagnostic initial et un plan d'actions qui concerne autant les propriétaires que les locataires.

→ *Jusqu'à 7 500€ d'amende en cas de non-respect.*

Je veux répondre aux obligations du dispositif Éco Énergie tertiaire, qui impose une **diminution de 40% des consommations énergétiques**, d'ici 2030, puisque je suis propriétaire, co-propriétaire ou locataire d'un bâtiment assujetti à cette nouvelle réglementation.

Dispositif : **Bureaux d'études référencés en audit énergétique du tertiaire** - Grenoble Alpes Métropole

Des bureaux d'études spécialisés ayant signé une charte qualité avec la Métropole peuvent vous accompagner pour vous conseiller, réaliser un **audit énergétique qualitatif** de vos bâtiments et activités, vous guider dans la mise en conformité avec les obligations du décret tertiaire, vous assister dans la déclaration annuelle des consommations et vous accompagner dans une stratégie immobilière énergétique vertueuse.

economie@grenoblealpesmetropole.fr
04 85 59 87 71

Réduire l'impact environnemental de mes déplacements



Focus réglementaire

Si votre entreprise gère une flotte supérieure à 100 véhicules, **70% des nouveaux véhicules de votre parc devront être à faibles émissions d'ici à 2030**, avec des jalons intermédiaires dont 20% dès 2024. (Loi LOM n°219-1428 du 24 décembre 2019)

De la même façon, si vous possédez un parking > 20 places, vous devez disposer **d'au moins un point de charge pour véhicule électrique et d'un espace sécurisé pour vélo**.

Également obligation pour l'employeur de **prendre en charge 50% de l'abonnement des salariés aux transports publics ou service public de location de vélo**. Cette proportion peut monter jusqu'à 75%.

Faire évoluer la flotte de mon entreprise

Je veux **mieux gérer ma flotte de véhicules** d'entreprise et limiter son impact carbone.

Dispositif : **Fonds Air Véhicule** - Grenoble Alpes Métropole

Diagnostic gratuit (valeur de 1 000€) de votre flotte de véhicules et propositions de solutions alternatives pour la verdir pour les entreprises de moins de 250 salariés.

services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/vous-navez-pas-trouve-votre-reponse-contactez-nous/demande-usager-zfe/

Disposer d'un outil complet de suivi de ma flotte de véhicules

Je veux suivre et réduire l'impact environnemental de ma **flotte de véhicules professionnels.**

Dispositif : **Mobilipro** - ADEME

Diagnostic, suivi et accompagnement personnalisé sur 3 ans pour améliorer la **gestion de vos déplacements professionnels**.

mobilipro.fr

Investir dans un véhicule à faibles émissions (VUL et poids lourds électriques, gaz, hydrogène)

Je veux acheter un **véhicule à faibles émissions** (gaz, électrique, hydrogène) et m'équiper en **infrastructure nécessaire pour l'avitaillement**.

Dispositif : **Fonds air véhicule** - Grenoble Alpes Métropole

Aide à l'achat de véhicules d'entreprise VUL, poids lourds ou vélo cargo permettant de réduire les émissions (pouvant atteindre 18 000€/véhicule, réservé aux TPE PME).

grenoblealpesmetropole.fr/aide-achat

04 85 59 87 73

Dispositif : **Aide à l'achat de véhicules Hydrogène** - Région Auvergne Rhône-Alpes

Aide régionale à l'acquisition d'un ou plusieurs véhicules électriques à hydrogène de 7 000 à 37 000 € en fonction des véhicules et du type d'entreprise.

auvergnerhonealpes.fr/aides/acquerir-un-vehicule-hydrogene

vehiculeshydrogene@auvergnerhonealpes.fr

Aider mes salariés à venir autrement qu'en voiture particulière

Je veux réduire l'impact carbone de mon entreprise sur les **trajets domicile-travail** et améliorer la qualité de vie au travail de mes salariés.

Dispositif : **M'Pro – Plan de Mobilité Employeur** - SMMAG

Diagnostic gratuit sur les habitudes de **déplacements des salariés** et accompagnement personnalisé pour réduire leur impact environnemental avec des actions adaptées.

mobilites-m.fr/pages/pdmServices.html#pdmAccompagnement

contact.pdm@grenoblealpesmetropole.fr - 06 21 70 69 51

Dispositif : **Forfait mobilité durable**

Possibilité pour l'employeur d'aider à la prise en charge des **déplacements domicile-travail** à vélo, covoiturage ou engins en free-floating des employés jusqu'à 800€/an via le Forfait mobilité durable (FMD).

mobilites-m.fr/pages/pdmActualites.html#fmd

Décarboner mon activité



Optimiser mes flux

Je veux mieux connaître mes flux et **réduire ma consommation de matières et d'énergies**, que ce soit dans le process de mon activité ou dans le fonctionnement de mon entreprise pour m'engager dans l'économie circulaire.

Pour les artisans avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère

Dispositif : **Performa Environnement**

Diagnostic de 1h à 1h30 réalisé par un conseiller de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère permettant aux **artisans** de dresser un état des lieux complet sur la situation de leur entreprise en matière de transition écologique : énergie, isolation, mobilité, gestion de l'eau, des déchets ou encore des matières premières.

cma-auvergnerhonealpes.fr/sinformer/actualites/accelerez-votre-transition-ecologique-et-faites-des-economies-avec-performa

contact@cma-auvergnerhonealpes.fr
04 76 70 82 09

Pour les entreprises de moins de 20 salariés avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble

Dispositif : **Diagnostic Eco-flux**

Visite d'un expert de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble pour élaborer un **diagnostic des principaux flux de l'entreprise** (énergie, matières premières et consommables, eau, déchets) suivie d'un plan d'actions personnalisé.

grenoble.cci.fr/produit/diagnostic-eco-flux

transition-ecologique@grenoble.cci.fr
04 76 28 29 95

Pour les entreprises de plus de 20 salariés avec BPI France

Dispositif : **Diagnostic Eco-flux**

6 à 8 jours d'intervention d'un expert sur une durée de 15 à 18 mois pour élaborer un diagnostic des principaux flux de l'entreprise (énergie, matières premières et consommables, eau, déchets), suivis d'un plan d'actions personnalisé et d'un accompagnement au lancement des premières actions sur un an.

bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/diag-eco-flux

diagecoflux@bpifrance.fr

Reconfigurer mes modes de production industrielle

Je veux **reconfigurer mes modes de production industrielle** pour limiter mon impact environnemental.

Dispositif : **Être accompagné dans mon industrie du futur** - Région Auvergne Rhône-Alpes

Cofinancement à hauteur de 50 % d'une aide au conseil à l'**amélioration des procédés industriels** et la maîtrise des consommations de matières et d'énergies pour la définition d'une stratégie environnementale et la mise en place d'une démarche d'économie circulaire.

auvergnerhonealpes-entreprises.fr/performanceenergetique

04 76 70 97 18

Dispositif : **Tremplin pour la transition écologique des PME** – ADEME

Aide à l'investissement autour des projets de décarbonation, d'éco-conception, d'économie circulaire et de la gestion des déchets, la chaleur et le froid renouvelable, l'efficacité énergétique de serres chauffées ou la mobilité durable.

agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/tremplin-transition-ecologique-pme

olivier.gillet@ademe.fr
04 72 83 84 50

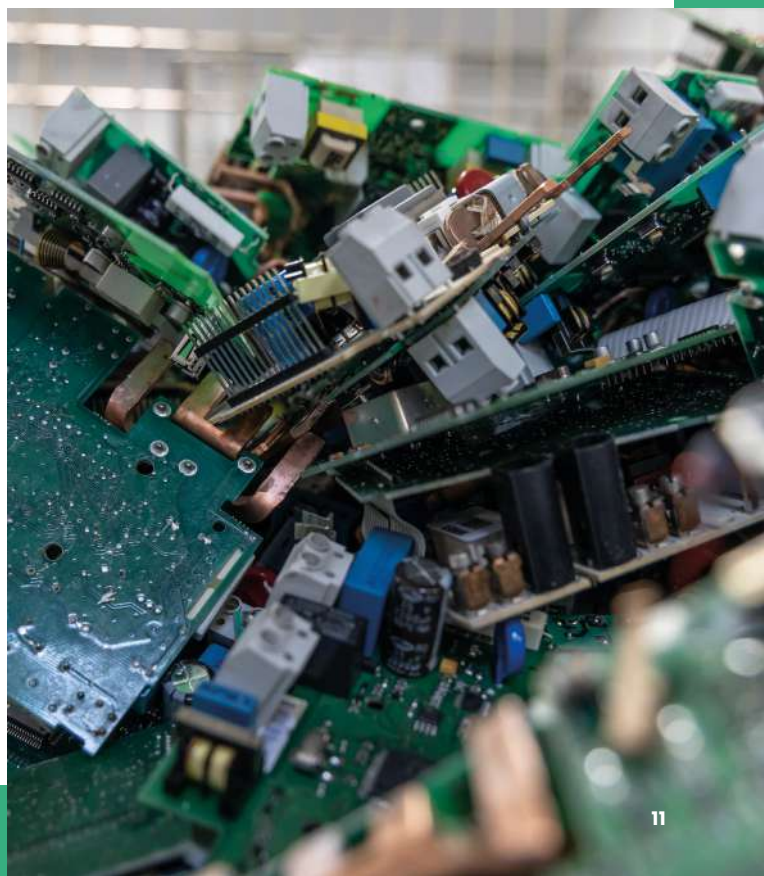
M'engager dans l'économie circulaire

Je veux développer de **nouvelles solutions d'économie circulaire dans mon entreprise** : mettre en place des synergies avec des partenaires, mutualiser des ressources, proposer de nouveaux services, échanger avec d'autres entreprises.

Dispositif : **Le Pôle R et Circul'Alpes, le réseau des entreprises de l'économie circulaire**

Le Pôle R est un lieu ressource pour la mise en œuvre d'actions d'économie circulaire sur la Métropole. Il permet de participer à **Circul'Alpes, le réseau des entreprises de l'économie circulaire**, de bénéficier de financement pour la réduction des déchets et d'héberger de nouvelles activités d'économie circulaire.

Caroline Laubertie - caroline.laubertie@grenoblealpesmetropole.fr



Planter, végétaliser, protéger la nature et la biodiversité



Trier et valoriser mes déchets

Focus réglementaire

Si votre entreprise fait appel à un prestataire privé de collecte ou que vous générez plus d'1.1m³ de déchets par semaine dans le cadre d'une collecte publique ou que vous avez plus de 20 salariés, vous avez **l'obligation de trier 7 flux de déchets** (papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fraction minérale, plâtre).

Je veux **trier mes déchets et les valoriser**.

Dispositif : **Gérer mes déchets professionnels** – Grenoble Alpes Métropole

Se procurer un bac de collecte, **bénéficier d'une collecte porte à porte** ou des cartons si vous êtes un commerçant, installer un composteur, réemployer ses cartons et emballages, accès aux déchetteries professionnelles… Pour tous ces sujets, la Métropole vous accompagne.

grenoblealpesmetropole.fr/544-gerer-mes-dechets-professionnels.htm

mesdechetspro.grenoblealpesmetropole.fr/PORTAIL_GAM

0 800 50 00 27

Planter et végétaliser mon site

Je veux **végétaliser ma parcelle et planter des arbres**, adapter mon site au changement climatique et favoriser la qualité de vie au travail.

La **plantation** et la gestion environnementale d'un patrimoine arboré à proximité de votre entreprise ont de multiples bénéfices en termes de cadre de

travail, de gestion des eaux, de **protection de la biodiversité**, de captation du gaz carbonique ou de confort en été. Grenoble Alpes Métropole met à votre disposition une panoplie d'outils et de ressources pour faire les bons choix. La Ville de Grenoble propose également des **dons de jeunes arbres,** chaque année, aux propriétaires particuliers et entreprises, pour contribuer à la fraîcheur et à la biodiversité urbaine.

Les arbres de la métropole grenobloise, outils et ressources :

arbres.grenoblealpesmetropole.fr

Dons d'arbres et de végétaux par la Ville de Grenoble :

grenoble.fr/2360-je-souhaite-obtenir-des-vegetaux.htm

Réaliser le diagnostic de la biodiversité sur mon terrain et la protéger

Je veux contribuer à la préservation de la biodiversité en devenant **refuge LPO sur le site de mon entreprise**.

Dispositif : **Refuge LPO** - LPO

Visite de terrain (coût pour l'entreprise : 250€) d'un expert de la biodiversité pour réaliser un inventaire faunistique et floristique suivi d'un plan d'actions visant **la protection de la biodiversité locale**.

lpo.fr/s-engager-a-nos-cotes/creer-un-refuge-lpo/dans-mon-entreprise

isere@lpo.fr - 04 37 61 05 06



Adapter les pratiques de mon entreprise



Engager mes fournisseurs et verdir mes achats

Je veux démultiplier mon impact au travers de ma **politique d'achat** en engageant mes fournisseurs à s'engager également dans la transition écologique.

Je peux demander à mes fournisseurs des **produits avec un label environnemental**, choisir une énergie verte, interroger ma banque et mon assurance sur leurs pratiques.

Liste des labels environnementaux produits :

agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux

Label spécifique à l'achat d'électricité :

agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Avoir une politique RH engagée

Je veux **favoriser l'emploi local** en facilitant les recrutements sur le territoire.

Dispositif : **Plan Local d'Insertion et d'Emploi** (PLIE)

Le PLIE de Grenoble Alpes Métropole accompagne les entreprises et les collectivités dans leurs démarches de recrutement local grâce aux chargés de relation entreprises et au service « Ressources et développement »

emploi.grenoblealpesmetropole.fr

Je veux **engager un jeune diplômé** sur les sujets de transition écologique.

Dispositif : **Volontariat Territorial en Entreprise vert** (VTE Vert) - État

8 000€ d'aide pour l'embauche d'un jeune diplômé dont les missions seront focalisées sur la transition écologique.

vte-france.fr/aide-vte-vert/

aidevte@bpifrance.fr



Transformer ma stratégie d'entreprise



Faire évoluer le modèle économique de mon entreprise

Je veux innover en orientant **mon modèle économique** vers l'économie de la fonctionnalité et de la coopération

Dispositif : **Programme RELIEF**

Programme d'accompagnement individuel (9 journées) et collectif (11 séminaires) pour aller vers **une économie servicielle, basée sur les usages**, et la coopération, en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux auxquels les entreprises font face.

ciridd.org/articles/h/innovez-par-votre-modele-economique-avec-relief.html

apierre@auvergnerhonealpes-entreprises.fr

Je veux orienter le développement de mon entreprise vers une **économie régénérative**.

Dispositif : **Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) Alpes**

La CEC est un dispositif volontaire à destination des dirigeants d'entreprises (de toutes tailles), de structures culturelles, sportives, de santé, d'enseignement supérieur, souhaitant questionner leur modèle économique pour réaliser la bascule nécessaire d'une économie extractive à une économie régénérative.

cec-impact.org/cec-territoriales/cec-alpes/

Je veux **valoriser l'utilité sociale et solidaire** de l'activité de mon entreprise

Dispositif : **Agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)**

L'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale », dit agrément ESUS, participe à la création et la reconnaissance d'un écosystème favorable au développement des entreprises solidaires.
L'agrément ESUS valide **l'intégration par l'entreprise des principes de l'Économie Sociale et Solidaire** (ESS) que sont :

- Un but autre que le seul partage des bénéfices
- Une gouvernance démocratique
- Le réinvestissement de la majorité des bénéfices
- Le caractère impartageable et non distribuable des réserves financières
- L'interdiction d'amortir le capital
- L'entreprise doit intégrer dans ses statuts l'utilité sociale de son activité qui contribue au soutien aux personnes fragiles, au développement du lien social, à l'éducation à la citoyenneté ou au développement durable.

economie.gouv.fr/entreprises/agrement-entreprise-solidaire-utilite-sociale-ess#c'est%20quoi

info@cress-aura.org

Je veux doter mon entreprise d'une **raison d'être et d'objectifs environnementaux** et sociaux

Dispositif : **Société à mission**

La société à mission permet de doter son entreprise d'une raison d'être et d'objectifs environnementaux et sociaux qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité
Il ne s'agit ni d'un label ni d'un statut juridique mais d'une stratégie partagée en interne et en externe.

entreprisesamission.org

communaute@entreprisesamission.org

Faire labelliser mon entreprise

Je veux obtenir une **certification** ou un **label** garantissant mon engagement dans la transition écologique.

Dispositifs :

ISO 14 001 : s'intéresse à tous les types d'impacts environnementaux. L'objectif est de limiter les impacts associés des activités de l'entreprise.

ISO 50 001 : dédiée à l'énergie, elle propose une méthodologie structurée sur cette problématique. Elle aborde le domaine en termes de performance, d'efficacité et de réduction des consommations, et donc le suivi des coûts/économies possibles associés.

ISO 26 000 : évalue l'engagement de l'entreprise en faveur du développement durable ainsi que leur performance globale notamment au travers de leur politique RSE.

Label Lucie : aligné sur l'ISO 26 000, ce label propose un accompagnement et une communauté d'entreprises engagées dans la RSE. Au travers de formations et d'un parcours dédié, votre entreprise montera en compétence pour se transformer de l'intérieur.

labellucie.com

Label BCorp : label autour d'une **économie régénérative, inclusive et contributive** pour que l'entreprise améliore son impact social, sociétal et environnemental.

bcorporation.fr



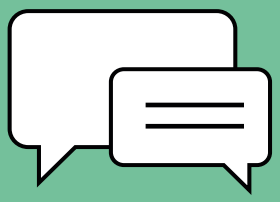
NOTES

NOTES

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Trouvez un interlocuteur pour aller plus loin

Grenoble Alpes Métropole vous accompagne quels que soient vos besoins et vos projets



Développement économique

Organisée autour de deux équipes territorialisées sur les 49 communes de la Métropole, les développeurs commerce et les développeurs économiques sont à votre disposition ***pour faire avancer vos projets****, répondre à vos questions, vous orienter et vous mettre en contact avec les bons interlocuteurs.*

04.85.59.87.71

Retrouvez toute l'offre de services aux entreprises en détail sur la rubrique INFORMATIONS POUR LES PROS sur grenoblealpesmetropole.fr

Réalisation : Grenoble Alpes Métropole
Création : Pirate, l'atelier graphique
©Grenoble Alpes Métropole
Novembre 2023
Document imprimé sur papier recyclé.